conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kick® LDS

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : produit d'amélioration de sol

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

120, rue Jean Jaurès

F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: fds-compo-expert@compo-expert.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h

Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Informations Additionnelles : EUH210

sur les Dangers

H210 Fiche de données de sécurité disponible

sur demande.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

# 2.3 Autres dangers

Peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2 Mélanges

Nature chimique : Agent tensioactif

Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants dangereux

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No.

1907/2006

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'inhalation : Air frais.

Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver abondamment à l'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Date de révision: Version: 1.7 Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche eau pulvérisée

Mousse

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas d'information disponible.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les Précautions pour la

protection de l'environnement égouts.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Transporter sur le site d'élimination dans des récipients

bienfermés.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets

conformément au point 13.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Date de révision: Version: 1.7 Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Bien mélanger avant utilisation.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien

ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage : Non pertinent

en commun

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)

: 10, Liquides combustibles

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non pertinent

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune quantité appropriée de matériaux avec les valeurs reliées par workingplace qui exigent la surveillance.

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Kick® LDS				
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Kick® LDS			
Remarques:	Ces informations ne sont pas disponibles.		

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Si arroser du produit est possible: Protection de visage.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Protection des mains

Remarques : Gants en néoprène Caoutchouc nitrile

Protection de la peau et du

corps

: Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation

d'aérosol ou de brouillard.

Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances

nocives).

Mesures de protection : Eviter absolument le contact avec les yeux et la peau.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : trouble

Odeur : caractéristique

pH : env. 5 - 7, Concentration: 50 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Température d'ébullition : > 71 °C

Point d'éclair : > 93 °C

Méthode: ASTM D 93

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : pas facilement inflammable(s)

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 2,35 mmHg (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,02 g/cm³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Température de

décomposition

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 0,3 Pa.s

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une

manipulation conformes aux prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration) Remarques: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour effets sensibilisants.

#### Cancérogénicité

#### **Produit:**

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

# Toxicité pour la reproduction

#### **Produit:**

Effets sur la fertilité

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

pour la reproduction

Incidences sur le : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique

développement du fœtus pour la reproduction

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Le produit n'a pas été testé.

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries

Remarques: Donnée non disponible

# 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

# **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

# Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit ne contient pas d'halogènes

organiques.

Information écologique

supplémentaire

: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

propriétés des différents constituants.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination

agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer

comme le produit qu'ils ont contenu.

Les prescriptions réglementaires locales diovent toutefois être

respectées.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision: Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de

: WGK 2 Dangereux pour l'eau

l'eau (Allemagne)

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

#### **SECTION 16: Autres informations**

# Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Kick® LDS



Version: 1.7 Date de révision:

Date de dernière parution: 23.12.2022 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.03.2016

chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

# Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR